



Préserver le patrimoine forestier au cœur des territoires

Présentation territoires d'expérimentation Grand Est



Sylv'ACCTES

L'association à but non lucratif Sylv'ACCTES a été créée en 2015 pour **financer des actions forestières vertueuses**.

Depuis février 2018, Sylv'ACCTES est **reconnue « organisme d'intérêt général »** par le ministère des finances (rescrit fiscal).

La **préservation, par des sylvicultures adaptées, des services écosystémiques** (climat, biodiversité, paysage, protection, production...) est au cœur de son action.



ASSOCIATION RECONNUE
D'INTÉRÊT GÉNÉRAL



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Sylv'ACCTES

Une interface de financement innovante



**Des financeurs qui souhaitent améliorer localement
leur empreinte climat/environnement**



**Des forestiers qui s'engagent dans une gestion améliorée
de leur forêt**

ASSOCIATION RECONNUE
D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

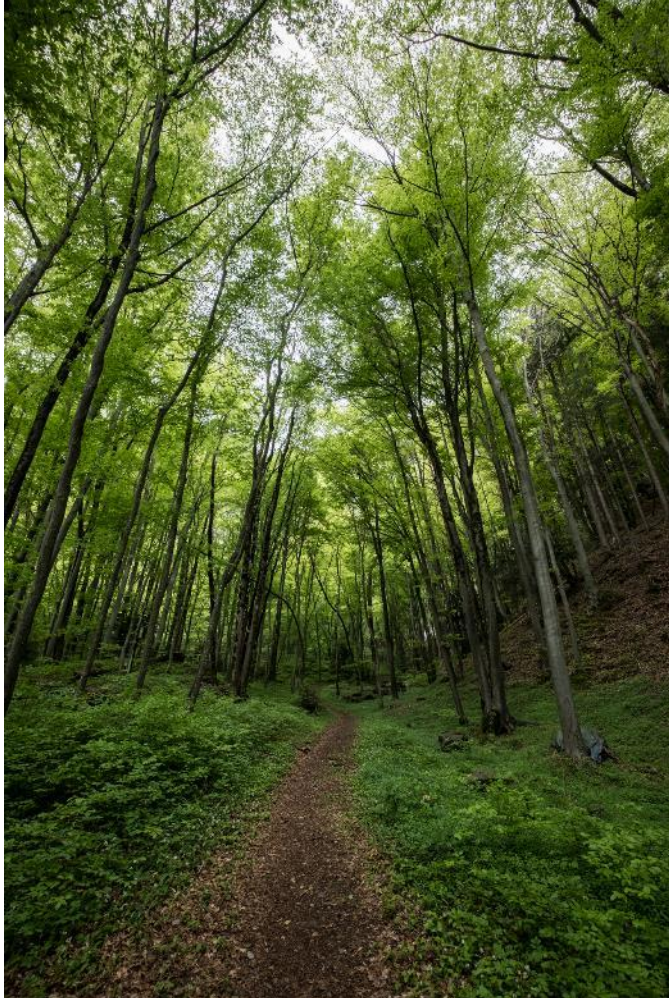


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- ✓ Accompagner financièrement des actions sylvicoles adaptées aux enjeux des territoires
- ✓ Assurer aux financeurs traçabilité, transparence et qualité sur l'usage des fonds
Pas de pot commun, chaque financeur décide sur quel(s) massif(s) ses fonds seront mobilisés
- ✓ Garantir aux sylviculteurs une mécanique de financement accessible, simple et réactive

Sylv'ACCTES

La force de l'association



Un développement ancré dans les territoires : une concertation et une animation locale

Des actions adaptées aux spécificités de chaque massif forestier et formalisées dans le Projet Sylvicole Territorial (PST)

La pertinence des actions menées qualifiée et quantifiée par des indicateurs déposés (BAP, BBP, BCP)

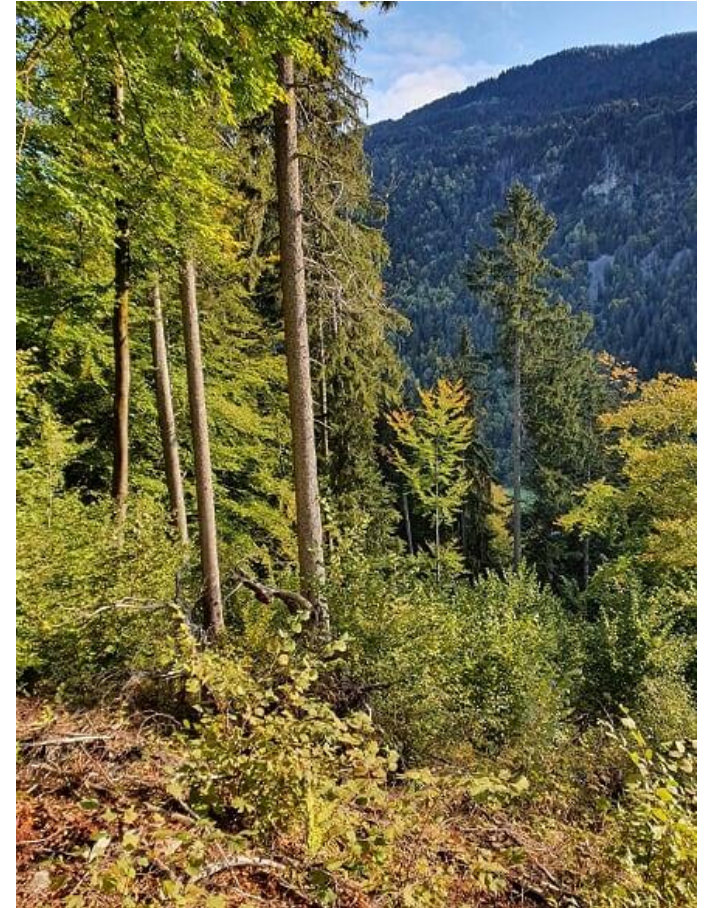
Un processus de contrôle rigoureux : comité technique, plan de contrôle systématique

L'association ne substitue jamais aux acteurs existants

Les axes de travail de Sylv'ACCTES



- Privilégier des peuplements mélangés,
- S'appuyer au maximum sur la régénération naturelle,
- Réserver la plantation dans des cas de fortes probabilités de réussite ou pour des compléments de régénération,
- Prendre en compte l'évolution climatique dans le choix des essences et leur densité,
- Préserver la qualité des sols en limitant le recours à des opérations mécaniques impactantes,



Sylv'ACCTES

Focus sur les travaux

Les principes de l'association

- ✓ Accompagner une sylviculture dans la durée.
- ✓ Intervenir de façon mesurée mais régulière.

70%



Des travaux d'**amélioration des peuplements forestiers**
(*sélection des tiges d'avenir et accompagnement de leur développement*)



Des travaux de **régénération des peuplements forestiers**
(*appui aux dynamiques de la régénération naturelle et compléments de régénération pour diversifier/densifier les peuplements*)

30%



Sylv'ACCTES

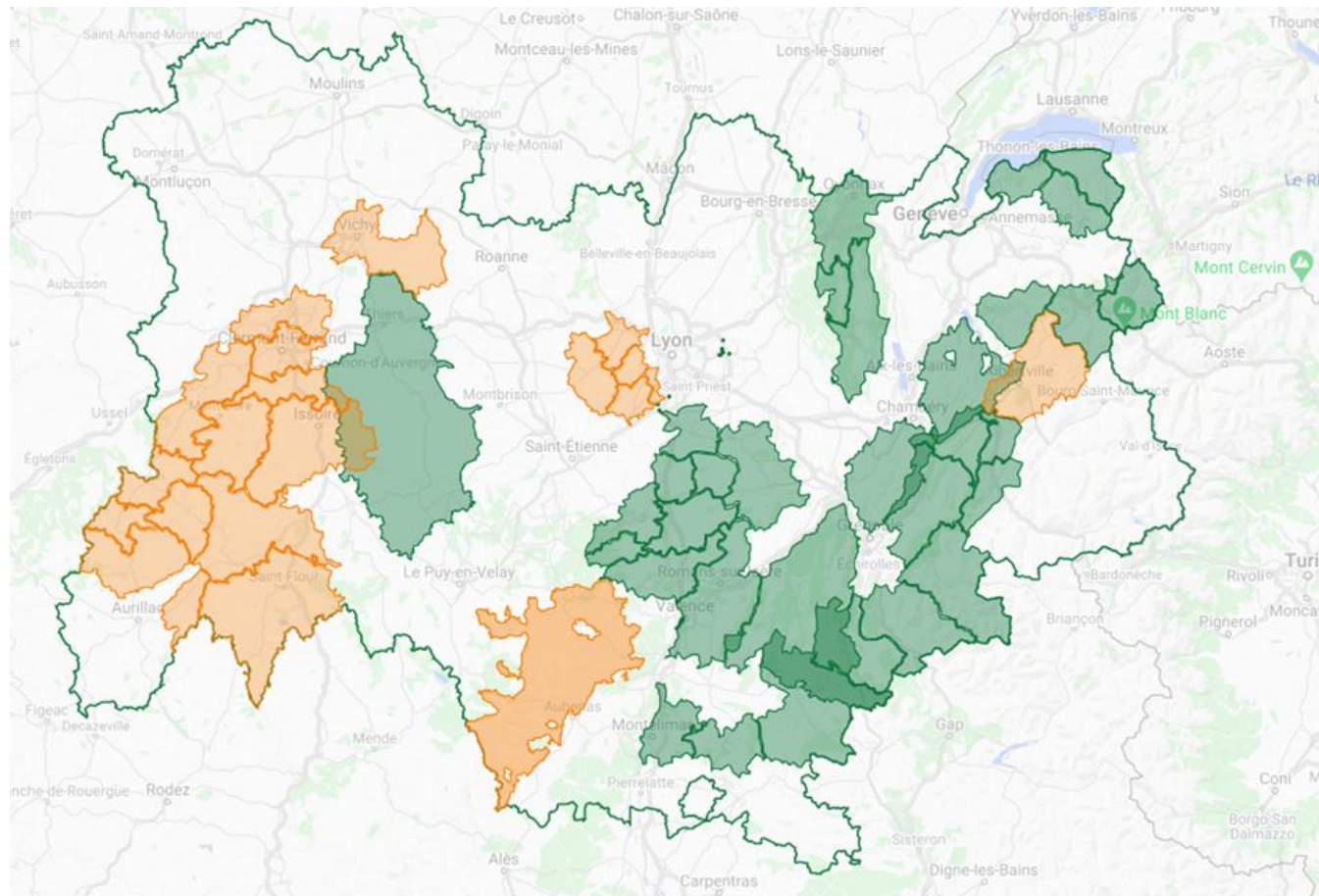
exemple en Auvergne Rhône Alpes



SUR LE TERRAIN

24 massifs forestiers partenaires
(en vert les massifs actifs, en orange les massifs en cours de développement)

- ✦ 4 500 ha de travaux forestiers financés depuis 2016
- ✦ 3,3 millions d'€ d'investissement
- ✦ 500 sylviculteurs bénéficiaires



Construire le Projet Sylvicole Territoire



1/ Concertation locale

- ✓ Identifier les urgences sylvicoles du territoire

2/ Propositions sylvicoles

- ✓ Sélectionner des modèles de gestion vertueux pour le territoire

3/ Financements des pratiques sylvicoles vertueuses

- ✓ Accompagner financièrement les sylviculteurs





3/ Financements des pratiques sylvicoles vertueuses

- Forêt publique :

- ❖ Aménagement forestier
- ❖ Certification forestière (PEFC/FSC)

✓ Taux d'aide : **50%** des montants hors taxe de travaux

- Forêt privée :

- ❖ Garantie de gestion durable

- Plan Simple de Gestion (type obligatoire, volontaire, groupé)
- Règlement Type de Gestion
- Code des Bonnes Pratiques Sylvicole sous conditions : programme de coupes et travaux agréé par le CRPF et attestation suivant les cas prévus (accompagnement par un professionnel, opération de massification, formation FOGEFOR ou membre d'une association de sylviculteurs)

- ❖ Certification forestière (PEFC/FSC)

✓ Taux d'aide : **70%** des montants hors taxe de travaux



3/ Financements des pratiques sylvicoles vertueuses

- **Le bénéficiaire d'une aide Sylv'ACCTES s'engage :**
 - à tenir l'itinéraire sylvicole sur la ou les parcelles sur lesquelles il reçoit une aide **pour une durée de 10 ans**
 - La tenue de l'itinéraire sylvicole implique le respect des caractéristiques de l'itinéraire technique décrit dans le Projet Sylvicole Territorial incluant les engagements biodiversité
- **Sylv'ACCTES mets en œuvre un plan de contrôle en trois temps**
 1. Contrôle de l'éligibilité du dossier de demande d'aide et de la conformité des pièces justificatives fournies = à réception du dossier
 2. Contrôle de terrain de bonne réalisation des travaux forestiers associés à la demande d'aide = au maximum 6 mois après le versement de l'aide
 3. Contrôle de terrain de bonne tenue de l'itinéraire sylvicole sur les parcelles bénéficiaires de la demande d'aide = entre 6 mois et 10 ans après le versement de l'aide



L'expérimentation de Sylv'ACCTES en Grand Est

- Un financement exclusif de la Région Grand Est
- 2 ans d'expérimentation sur 5 territoires pilotes
 - Phase 1 : mise en place du comité scientifique et technique régional, élaboration des PST, rencontre de premiers financeurs.
 - Phase 2 : financement des premiers travaux forestiers, déclinaison de Sylv'ACCTES en Grand Est (gouvernance, organisation).
- Un comité de pilotage régional pour suivre l'expérimentation





www.sylvacctes.org

« Solutions fondées sur la nature »

**NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL**



Association récipiendaire

